



DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DE L'UEMOA
(DESCOGEF)
SESSION 2018

EPREUVE : AUDIT

DUREE : 2 Heures

Le Cabinet Goudel a été nommé Co-commissaire aux comptes de la société Santé + par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée de six ans, en application des dispositions de l'OHADA. Nous sommes au premier exercice du mandat.

Conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales, notre mission avait pour objectif d'exprimer une opinion motivée sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes de la société.

En dehors de la certification des comptes, le client n'a pas émis d'autres attentes particulières sur cet exercice en dehors du respect des délais. Cependant, compte tenu de l'environnement juridique dans lequel évolue la société, plusieurs partenaires seront intéressés par les états financiers de la société notamment les autorités de tutelle, les actionnaires, les bailleurs de fonds, etc.

PRESENTATION D'ENSEMBLE

La société SANTÉ + a été créée depuis 2006 à l'initiative de pharmaciens et médecins africains francophones et en partenariat avec des grossistes internationaux. Elle a un capital social de 5 000 000 000 KFCFA.

1. L'activité principale de la SANTÉ + et ses risques inhérents

La SANTÉ + est un grossiste intermédiaire entre les laboratoires pharmaceutiques et les pharmacies locales. Elle constitue au même titre que ses concurrents une société incontournable pour l'approvisionnement de médicaments dans le marché local. Elle occupe 35% de part de marché privé des médicaments.

L'activité principale de la SANTÉ + est la grande distribution de médicaments sur le marché local. A cet effet, elle achète tous ses produits auprès des grands grossistes internationaux, les entrepose dans son magasin central, applique une marge, assure la logistique pour les distribuer à travers ses agences commerciales aux établissements de santé agréés (pharmacies et hôpitaux).

2. L'environnement de SANTÉ +: le réseau de distribution

Le réseau de distribution de la SANTÉ + repose sur un parc de véhicules qui permet à partir du magasin central de ravitailler les agences installées à l'intérieur du pays. Ces agences, à leur tour en fonction des tournées éditées par l'application de gestion commerciale GESCOM, livrent les différents clients répartis sur le territoire national.

Les états financiers sont établis sur la base des coûts historiques et présentés selon les prescriptions du Système Comptable OHADA.

Par dérogation au principe comptable des coûts historiques, les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluation au 30 septembre 2015.

La société dégage un bénéfice net de 496 719 KFCFA au 31 décembre 2017 soit une hausse de 18% par rapport à la même période de l'année précédente. La principale composante du résultat est le chiffre d'affaires qui se détaille comme suit.

Libelles	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Chiffre d'affaires médicaments	20 535 765	18 235 147	2 300 618	13%
Chiffre d'affaires parapharmacie	1 782 424	1 706 978	75 446	4%
Chiffre d'affaires lait	625 342	656 162	-30 820	-5%
Chiffre d'affaires ans	16 173	11 895	4 278	36%
Total chiffre d'affaires	22 959 704	20 610 182	2 349 522	11%
Prestations de services	14 909	16 237	-1328	-8%
Remises commerciales	-631 392	-642 118	10 726	-2%
Chiffre d'affaires net	22 343 221	19 984 301	2 358 920	12%

Le chiffre d'affaires de la société net des remises commerciales a connu une évolution de 12% soit 2 358 920 KFCFA. Le plus fort niveau de ventes a été atteint au cours du deuxième semestre.

Vous êtes en charge de la mission de commissariat aux comptes pour l'exercice 2017.

L'évaluation des risques d'anomalies significatives a révélé que l'environnement du contrôle interne est caractérisé par les facteurs favorables suivants :

- l'essentiel du personnel a une bonne connaissance des procédures applicables ;
- l'activité d'achat, stockage et vente de produits pharmaceutique est traitée sur une application de gestion (GESCOM) bien maîtrisée ;
- l'appartenance à un groupe international ayant une expérience reconnue dans le secteur de la distribution de produits pharmaceutiques ;
- le contrôle périodique et semestriel exercé par le groupe à travers des inventaires sur les stocks, la revue semestrielle du taux de marque, des comptes et de l'environnement informatique et la revue annuelle des comptes ;
- la fixation des prix de vente des produits homologués par la direction de la pharmacie du Ministère de la Santé ;
- un secteur économique fortement réglementé ;
- l'existence d'un contrôle budgétaire et de gestion avec des reporting mensuels au groupe suivi d'une analyse et de commentaires de tous les écarts par rapport au budget.

La réunion entre les membres de l'équipe, à la veille de l'intervention en présence de l'associé, du manager et du senior a abordé les sujets suivants :

- les informations sur l'entité et l'évaluation des risques incluant le risque de fraude;
- l'efficacité de la stratégie d'audit de l'exercice précédent et les améliorations à y apporter si nécessaire
- la répartition des tâches au sein de l'équipe et le calendrier d'exécution
- les conclusions sur les risques d'anomalies significatives dans les états financiers de l'entité.
- les méthodes comptables incluant les politiques pour les opérations non courantes qui devraient convenir aux exigences comptables spécifiques à l'industrie;
- l'évaluation des risques notamment les risques significatifs – la reconnaissance du chiffre d'affaire et la gestion des stocks comme étant des risques significatifs ou non (important : documentation nécessaire), les transactions significatives avec les parties liées hors du cours normal des affaires, etc;
- explication des décisions importantes sur la stratégie d'audit, y compris le seuil de signification;
- considérations sur la fraude, incluant les incitations ou des pressions internes et externes sur la direction plus les aspects du contournement des contrôles par la direction et d'autres questions liées à la fraude.

La répartition des rôles et des responsabilités de chaque membre de l'équipe nécessite d'abord que chaque membre comprenne les diligences à mettre en œuvre. Dans ce cadre, il vous est demandé de répondre aux questions ci-dessous.

1ère Partie : Questions

1. *Quelles sont les diligences que l'auditeur doit effectuer lorsqu'il assiste à un inventaire physique ? (3 points)*
2. *Quelle est la différence entre un risque significatif et un risque d'anomalie significative ? (1,5 points)*
3. *En contrôle interne, lorsque l'on évalue la conception d'une procédure, qu'est-ce que cela signifie ? (1,5 points)*
4. *Un test de cheminement suffit-il pour tester l'efficacité du contrôle interne ? (1,5 points)*
5. *La revue de la conception et la mise en œuvre du contrôle interne est-elle obligatoire ? (1,5 points)*
6. *Doit-on forcément effectuer des tests d'efficacité sur le contrôle interne si l'on souhaite s'appuyer sur le contrôle interne ? (1,5 points)*
7. *A quoi sert le seuil de signification au niveau des états financiers pris dans leur ensemble ? (1,5 points)*
8. *Quelles sont les différences entre la revue analytique préliminaire, les procédures analytiques de substance, et la revue analytique finale ? à quelles phases de la mission est-elle obligatoire ? (2 points)*

2ème Partie : Cas pratiques

1. Conformément à l'ISA 210, la lettre de mission relative à ce mandat mentionne au niveau de la rubrique : "Nature et étendue des interventions", entre autres, "Circularisation des principaux fournisseurs de la société".

Lors de la remise de cette lettre de mission pour signature, la Direction générale s'est opposée énergiquement à cette circularisation pour le motif, selon elle, qu'il existe un risque important de détérioration des relations de la société avec ses fournisseurs.

Quelles conséquences en tirez-vous sur la conduite de la mission ? (3 points)

2. L'ISA 510 Contrôle du bilan d'ouverture du premier exercice certifié par le commissaire aux comptes précise que les procédures d'audit mises en œuvre par le commissaire aux comptes pour les besoins de la certification des comptes de l'exercice peuvent lui permettre d'obtenir les éléments suffisants et appropriés pour conclure sur certains soldes de comptes du bilan d'ouverture. La même norme ajoute dans son paragraphe 11 que lorsque ces procédures ne permettent pas au commissaire aux comptes d'obtenir les éléments suffisants et appropriés estimés nécessaires, il met en œuvre des procédures complémentaires.

Indiquez dans quels cas ces procédures complémentaires pourraient être utilisées et quelles sont ces procédures. (3 points)